



N°2026-127

MAIRIE DE LE HOULME

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE AUDIERE

Le Maire de la commune de LE HOULME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté relatif à la signalisation routière temporaire,

Vu la demande de M. Thomas GUERY, représentant la société ENEDIS qui réalise des travaux rue Audière le 09 novembre 2026,

Considérant qu'il convient de faire droit à cette demande afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ARRETE

ARTICLE 1. – Le 09 novembre 2026 la société ENEDIS est autorisée à barrer la rue Audière de 10h00 à 13h00 afin de réaliser des travaux de branchements électriques à l'arrière du 144 rue du Général de Gaulle. L'accès aux riverains est maintenu par déviation mise en place par l'entreprise (plan ci-joint).

ARTICLE 2 – La signalisation du chantier est mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur en se référant au manuel de chantier CERTU.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté ne sera plus valable passé le délai mentionné à l'article 1.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Houleme dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera transmis aux services de police, de la Métropole, de secours, au policier municipal, au responsable des services techniques de la ville de le Houleme, chacun étant responsable en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise à la Métropole Rouen Normandie et notifiée aux intéressés et qui sera transmis au contrôle de légalité et affiché et publié dans le Recueil des Actes administratifs réglementaires.

Fait au HOULME, le 11/09/2026

Le Maire

Auban AL JIBOURY



A. A. Jiboury

Mairie - 7 place des Canadiens - 76770 LE HOULME

☎ : 02.35.74.11.04 - Fax : 02.35.74.99.21 - contact@ville-lehoulme.fr

